MINISTERE DE L'AGRICULTURE - SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

Publication périodique

DLP 25-2-85438590

Edition de la Station Nord - Pas-de-Calais - Picardie
Tilloy-les-Mofflaines - B.P. 355 - 62026 ARRAS - Tél. (21) 59.99.35
Siège de la circonscription
Cité administrative - 59048 Lille cedex - Tél. (20) 52.00.25
Antenne régionale picarde :
(Somme et Oise), 56, rue Jules-Barni - 80040 Amiens - Tél. (22) 92.51.27
(Aisne) Cité administrative - 02016 Laon - Tél. (23) 23.00.41
Permanence les lundi, mercredi et vendredi matin

Abonnement annuel 125,00

Regisseur de Recettes
D.D.A. du Nord
C.C.P. 5704 01 W

ISSN 0757-8595 CPPAP n° 1824 AD Imprimerie de la Station Nord - Pas de Calais - Picardie - Directeur gérant Ch. de la MESSELIERE

SPECIAL NORD - PAS-DE-CALAIS

BULLETIN TECHNIQUE n° 1 du 8 FEVRIER 1985

FROID :

* Plus de peur que de mal !

CEREALES :

* Piétin verse résistant aux B.M.C. :
Une réalité en NORD PAS-de-CALAIS ?

COLZA :

* Attention aux larves d'Altises.

TOUTES CULTURES

DEGATS DU FROID :

On peut considérer, **qu'à ce jour**, la période de gel de début janvier n'a pas entrainé de gros dégâts sur les cultures, en particulier les céréales, et pratiquement aucune parcelle ne mérite un retournement (moins de 100 pieds/m²).

Par contre, quelques parcelles de féveroles d'hiver semblent gravement touchées.

CEREALES

PIETIN VERSE RESISTANT AUX B.M.C. :

Situation :

Nous avons effectué une enquête en 1984 : Des bandes de traitements (B.M.C. - Sportak - Témoin) ont été implantées au stade 1 à 2 noeuds avec comptages et tests de laboratoire à l'épiaison ➡ sur 16 tests, 13 révèlent de la résistance au laboratoire dont 5 traduisent bien les graves attaques au champ (mesurées en section nécrosée).

La carte ci-après situe les résultats.

Pour 1985, nous envisageons de reconduire la même opération mais avec participation aux frais des analyses des organismes intéressés (Coopératives, négociants - groupements d'agriculteurs). Les personnes intéressées peuvent dès à présent nous contacter.

SITUATION PIETIN VERSE RESISTANT AUX B.M.C.

DANS LE NORD PAS-DE-CALAIS

– Sensible
+ Expression de résistance au laboratoire
+ + Fort pourcentage de résistance au laboratoire avec section nécrosée importante dans les parcelles B.M.C. au champ.

Préconisations :

Note I.T.C.F. - S.P.V. - I.N.R.A.

SOUCHES DE PIÉTIN VERSE RÉSISTANTES AUX «BENZIMIDAZOLES» (BÉNOMYL, CARBENDAZIME, THIOPHANATE-MÉTHYL)

OBSERVATIONS RÉALISÉES AU COURS DES CAMPAGNES 1983 - 1984

Les travaux menés au cours de ces deux dernières campagnes par l'I.T.C.F., le S.P.V., l'I.N.R.A. et les firmes concernées, indiquent que la résistance du piétin verse aux benzimidazoles est largement distribuée en France.

- Les parcelles les plus touchées par ce phénomène se situent dans la moitié Nord de la France. La Bretagne et la moitié Sud de la France ne semblent pas concernées actuellement par ce problème. La campagne 1984 a montré que l'évolution de la fréquence des souches résistantes peut être très rapide au sein d'une même parcelle.
- La présence de souches résistantes entraîne des baisses d'efficacité des benzimidazoles et souvent même une inefficacité sur le piétin verse.
- Ces réductions d'efficacité ont eu pour conséquence d'affecter les gains de rendement potentiels de manière plus ou moins importante selon les situations.
- La présence de souches de piétin verse résistantes aux «benzimidazoles» nous semble donc devoir faire courir un risque immédiat aux céréales dans les régions où elle s'est manifestée.

  Ces conditions amènent à préciser la stratégie de lutte contre le piétin verse.

RAISONNER LA LUTTE CONTRE LE PIÉTIN VERSE EN 1985

- **Parcelles avec risque piétin verse résistant aux benzimidazoles**

Remarquons qu'il n'est pas envisageable, pour des raisons matérielles, d'analyser la résistance des souches de piétin verse au niveau de chaque parcelle. Sont concernées :

- les cultures de blés ou orges d'hiver revenant souvent sur les mêmes parcelles et situées dans un environnement ayant fréquemment reçu des benzimidazoles au cours des campagnes passées. Ce type de parcelle se rencontre le plus fréquemment dans la moitié Nord de la France.
- les parcelles dans lesquelles on a observé des pertes d'efficacité visuelle des benzimidazoles les années passées (s'assurer cependant que les traitements avaient été effectués dans de bonnes conditions : époque d'application optimale et dose suffisante).

- **Époque d'intervention**

Elle est essentiellement définie par l'**observation** des symptômes. Le seuil d'intervention est identique quel que soit le type de souche : il faut intervenir dès que **1 talle sur 5** est atteinte au niveau de l'avant dernière gaine, **juste avant** le passage du champignon sur la **tige**.

- **Choix du produit**

- *Situations avec risques de souches résistantes aux benzimidazoles*

Dans ces parcelles, la lutte contre le piétin verse doit être menée avec des spécialités à base de **prochloraz**, matière active pour laquelle il n'existe pas actuellement de résistance.

Le Sportak 45 à 1,66 l/ha et le Sportak PF à 1,5 l/ha sont les seules spécialités autorisées à la vente à la date du 15 décembre 1984.

Dans ces conditions, l'utilisation à l'épiaison de spécialités à base de benzimidazoles pour lutter contre les maladies des feuilles ou de l'épi reste possible.

- *Situations sans souches résistantes aux benzimidazoles*

Les spécialités, à base de **benzimidazoles ou de prochloraz**, peuvent être appliquées efficacement contre le piétin verse.

En montaison comme à l'épiaison, on peut penser que l'alternance de produits au cours d'une même campagne ou d'une année sur l'autre apportant soit des benzimidazoles, soit du prochloraz pourrait permettre de limiter la pression de sélection exercée par chacun de ces fongicides.

CONCLUSION

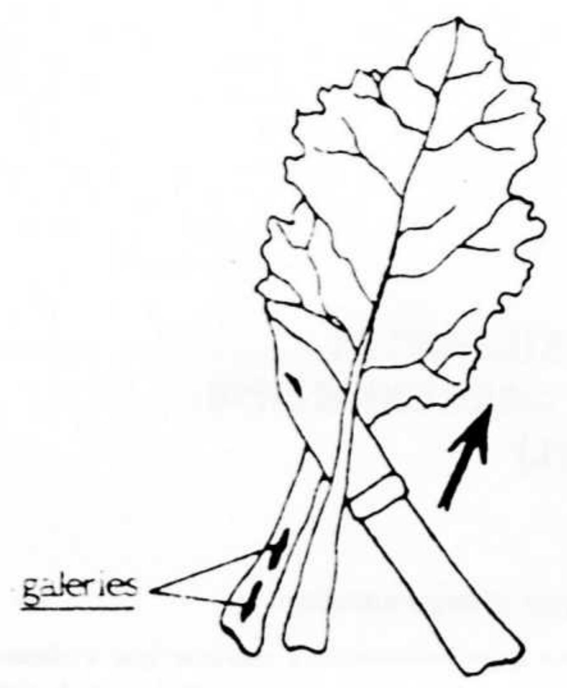
Le piétin verse est la première maladie sur céréales en France pour laquelle la résistance à un groupe de fongicides pose des problèmes. On pourrait, dans les années à venir, se trouver confronté à des phénomènes similaires sur d'autres maladies et avec d'autres fongicides. Raison de plus pour éviter les traitements systématiques et pour limiter les interventions aux situations dans lesquelles un risque de dégât existe véritablement.

Pour cela, se reporter, dans chaque région, aux conseils de l' I.T.C.F. et aux Avertissements Agricoles du S.P.V.

P../..99

ALTISES :

Certaines parcelles présentent des attaques importantes d'altises dans les pétioles des feuilles (Montreuil...) :

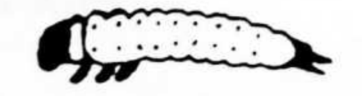


Fendre les pétioles des feuilles sur toute leur longueur.

*** REALISEZ un contrôle sur 50 plantes.**

*** INTERVENEZ si le seuil de 2 pieds sur 3 portant une larve est atteint.**

LARVE D'ALTISE
(2 à 8 mm de long)



. extrémités noires
. présence de pattes

CHARANCON DU BOURGEON TERMINAL :

En cas d'intervention contre ces ravageurs :

* **Utilisez** une spécialité à base de parathion ou d'oléoparathion (préférable par temps humide) à 350 g de M.A./Ha sur altise.

* **Ne mélangez pas** un oléoparathion avec un herbicide et **respectez un délai de 3 semaines entre l'application des 2 produits.**

* **N'intervenez** que lorsque les conditions climatiques sont favorables (végétation sèche et température supérieure à 8° C) et dès que la portance des sols le permettra.

Le stade sensible de la plante à ce ravageur s'étend **jusqu'à la reprise de la végétation.**

> Nous vous informons de la possibilité d'obtenir une fiche illustrée comprenant les stades sensibles du colza aux insectes ravageurs et les produits de traitement en période de végétation contre ces ravageurs.
>
> Si vous êtes intéressés, veuillez vous le communiquer.

Autorisation provisoire de vente (OCTOBRE 1984) :

Le FASTAC 10 (Matière active : alphaméthrine) a reçu une autorisation provisoire de vente sur méligèthe et grosse altise (dose d'emploi : 0,1 litre/Ha).

REABONNEMENT

VOUS N'ETES PAS REABONNE A L'EDITION "GRANDES CULTURES"
→ vous avez jusqu'au 28 février pour le faire.

* * * * *